

Compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2012

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Paul et Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Jean-Marie THOYER, Marie LION, Nils BORJSON LANGEN. Excusés : Christelle FOLCHER, Thierry MAZOYER, Eugène DURAND A été nommé secrétaire : Paul COMMANDRE

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 8 décembre 2011.

Charte du Parc National des Cévennes .Extraits de la Délibération :

« Le premier constat unanime est que le projet de territoire (tome 1) est globalement très positif et porteur d'une dynamique alors que les tomes 2 et 3 sont beaucoup plus (trop) restrictifs (catalogues d'interdictions).

Le développement d'une information et sensibilisation pédagogique des enjeux environnementaux envers toutes les populations cévenoles semble absent alors qu'il est à privilégier en contrepois du volet répressif.

Dans de nombreux domaines le cumul des réglementations devient totalement insupportable pour des habitants et notamment pour les agriculteurs. Dans le domaine de l'eau, de l'écobuage, la réglementation est déjà lourde et suffisante pour s'assurer d'un maintien des espèces animales et végétales. Pour l'écobuage, la réglementation ne pourra être valablement appliquée que si des cartes réalisées en concertation avec les populations sont connues de tous (ces cartes des zones humides ou de blocs rocheux d'intérêt patrimonial devront permettre de réaliser des écobuages dans la très grande majorité du territoire.

Les communes et communautés de communes doivent pouvoir créer des sentiers de randonnée en respectant la charte graphique du Parc. De même il serait préférable que ce soit le conseil d'administration qui autorise en zone cœur la création d'un sentier et non le seul directeur. Les clôtures de type piquets en châtaigner et barbelés doivent être autorisées y compris par agrafage sur des arbres afin de créer des parcs de pâturages pour les bovins.

Les forêts doivent pouvoir évoluer en privilégiant les essences locales. Le règlement proposé pour la chasse risque d'induire une hausse du prix du foncier par des non exploitants moins concernés par l'entretien des espaces et au détriment des agriculteurs. Pour les microcentrales hydroélectriques, la possibilité d'en créer en partie amont des cours d'eau doit pouvoir être débattue (pas d'interdiction pure et simple). L'activité piscicole doit aussi être admise même si elle doit être réglementée. Le droit à l'image doit être admis aux habitants et propriétaires de la zone cœur. Le rôle des agents du parc doit comporter un volet pédagogique prépondérant afin qu'ils soient des médiateurs de terrain. Le pouvoir de police en zone cœur est transféré au Parc mais a-t-il les moyens de ses ambitions ? L'accès aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables doit être possible pour tous y compris en zone cœur (panneaux solaires, micros éoliennes, chauffage passif, micro centrales hydroélectriques, ...).

Le Conseil Municipal considère que le Conseil Economique Social et Culturel doit être un vrai organe indépendant composé de représentants d'organismes et d'associations de la société civile et non des membres du Conseil d'administration (qui, pour certains, sont là à titre personnel) ; cela permettra de garantir une vraie démocratie de proximité. Tous ces avis ont été adoptés à l'unanimité. Majoritairement les conseillers souhaitent aussi que les agriculteurs puissent réaliser des labours sur le Mont Lozère comme sur les Causses sans autorisation du Parc des Cévennes. Le conseil charge le Maire de transmettre ces avis au Préfet et au Directeur du PNC ».

Questions diverses : L'élection du délégué titulaire et des suppléants pour le vote aux sénatoriales du 18 mars 2012 aura lieu le 3 février 2012 à 19 h 45. la commune a été classée en zone de catastrophes naturelles à la fin du mois de décembre 2011. La mairie a transmis aux financeurs les devis et factures des travaux dus aux dégâts les plus importants : dégâts au Viala, à Finialettes, au chemin de Manubert, au béal de Fraissinet, chemin des Pradets à Fraissinet, chemin des Clauzes..

Fabien Grassin qui souhaitait construire à la zone artisanale ne donne pas de nouvelles de l'état d'avancement de son projet, un courrier lui a été adressé.

Un nouveau groupement d'employeurs a vu le jour le 20 janvier 2012 (GE du Roc de Montal):

Présidente Aurore Plagnes, Secrétaire Guillaume Roméro, Trésorier Jean-Pierre Allier

Les employeurs : Guillaume Roméro (50 jours/an), Yves Commandré (94 jours/an)

Christian Plagnes (70 jours/an), mairie de Fraissinet de Lozère (14 jours/an)

Sylvain Desmat doit être embauché d'ici le mois d'avril. La région attribue une subvention de 6000 euros sur trois ans. Ce groupement est le deuxième sur le secteur.

Une réunion va avoir lieu avec les habitants du quartier de la Croix de Runes (ZA, ...) pour remettre en fonctionnement l'éclairage public (le responsable est Nils).

Projet d'alimentation en eau non potable de pâtures de trois agriculteurs à Runes : une réunion avec l'ASTAF qui sera maître d'oeuvre et les agriculteurs exploitants à Rûnes a eu lieu courant décembre à la mairie. (mise en place d'abreuvement pour bovins dans les pâturages).

Le projet sera réalisé après la reprise du chemin à côté du parking de la cascade de Rûnes.

Station d'épuration de Fraissinet : Un programme solidarité urbain / rural a été créé et pourrait financer ce projet. Le Maire est chargé de préparer un cahier des charges en vue de confier l'étude définitive à un bureau d'études et rechercher les financements.